Enjeux et déroulement du Permis de Conduire

LES ENJEUX :

Conduire facilite les déplacements du quotidien, les études, le travail et les loisirs. La formation au permis de conduire vise à acquérir une conduite sûre, autonome et responsable, dans le respect des autres usagers.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation **REMC** (**R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'EXAMEN THÉORIQUE GÉNÉRAL (CODE) :

- Après votre entraînement et lorsque vous obtenez régulièrement au moins 35 bonnes réponses sur 40, nous vous proposons de passer l'examen du code auprès d'un opérateur agréé, par exemple La Poste. L'auto-école assure habituellement la réservation ; vous pouvez également réserver vous-même si vous le souhaitez. Le jour de l'examen, vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité admise par l'opérateur. L'épreuve comporte 40 questions sur les différents thèmes du code de la route. Pour réussir, vous devez obtenir au moins 35 bonnes réponses. Le bénéfice du code est valable cinq ans. À l'École de Conduite de Vincennes, l'obtention du code est obligatoire avant de commencer les leçons de conduite : il s'agit de notre organisation pédagogique.

***A l'École de Conduite de Vincennes**, nous allons vous entraîner à l'aide de cours dispensés par un formateur et de tests de 40 questions conformes à ceux que vous aurez à l'examen. Vous avez la possibilité de vous entraîner tous les jours avec l'aide d'un enseignant de la conduite, de lui poser toutes les questions que vous voulez pour parfaire vos connaissances. Nous suivrons votre progression et selon vos résultats nous vous présentons à l'examen. Nous mettons à votre disposition des méthodes de travail éprouvées afin de vous permettre de passer cet examen dans les meilleures conditions. Votre réussite à cette épreuve est notre priorité.*

L'ÉPREUVE PRATIQUE (LA CONDUITE) :

Pour se présenter à l'épreuve pratique du permis B, il faut avoir au moins 17 ans, en formation traditionnelle comme en apprentissage anticipé de la conduite (AAC), et avoir obtenu le code, sauf dispense réglementaire. En AAC, les conditions propres à cette filière doivent également être remplies.

- À la fin de votre formation pratique, après validation des compétences et réussite d'un examen blanc, une présentation à l'examen peut être programmée en fonction des places disponibles. L'épreuve dure 32 minutes et permet de vérifier votre capacité à conduire seul sans mettre en danger votre sécurité ni celle des autres. Pour réussir, vous devez obtenir au moins 20 points sur 31, sans commettre d'erreur éliminatoire. Le résultat est consultable dès le lendemain sur votre espace RdvPermis.

Le jour de l'examen, le rendez-vous est fixé à l'auto-école. Un mail vous précise l'heure du rendez-vous et rappelle que vous devez apporter votre pièce d'identité. Vous êtes accompagné au centre d'examen avec le véhicule école. L'examinateur vous présente individuellement l'épreuve et vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes.
- Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

À l'École de Conduite de Vincennes, les cours de conduite sont adaptés à vos besoins, à vos disponibilités et à votre progression. Votre enseignant suit l'acquisition des compétences à l'aide du REMC (Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne). Notre objectif est de vous préparer à l'examen et, au-delà, de vous permettre de conduire de manière sûre, autonome et responsable.